

**MAIRIE**  
**de**  
**SAILLAT-SUR-VIENNE**  
**(Haute-Vienne)**

**COMPTE-RENDU DE LA REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL**  
**DU 1<sup>er</sup> septembre 2021**

Le Conseil Municipal de la commune de SAILLAT-SUR-VIENNE, s'est réuni en séance ordinaire le 1<sup>er</sup> septembre 2021, sous la présidence de Monsieur Pascal CLUZEAU, Maire.

**PRESENTS** : M. CLUZEAU, Mme PUDELKO, M. LAMBERT, Mme KERKEZ, MM. CHABASSE, VENLA, DA COSTA, Mmes CHAMBRE, NOE, GRACIEUX, MM. TOURNIER, COLDEBOEUF, Mme BOUJU.

**EXCUSES REPRESENTES** :

Monsieur Julien POUPEAU, Conseiller Municipal, excusé représenté par Monsieur Bruno COLDEBOEUF, Conseiller Municipal.

Le procès-verbal de la précédente séance est approuvé, et *Madame Nathalie PUDELKO* est nommée secrétaire de séance.

Monsieur le Maire présente la démission de Monsieur Olivier PRIVAT, Conseiller municipal, qu'il a accepté le 12 juin 2021.

*Le Conseil Municipal,*  
*À l'unanimité*

**ACCEPTÉ** le contrat de location triennale pour les décorations de Noël, avec la société DECOLUM.  
Le coût annuel de la location s'élève à 5 800,32 € TTC par an.  
Une subvention annuelle de 870 € TTC est accordée par le S.E.H.V. (Syndicat Energie Haute-Vienne).

**VENTE TERRAIN AE 172** – Délibération du Conseil Municipal du 17 juin 2008  
Le Conseil municipal accepte que le prix de la vente, 1 098 €, soit payé en 3 fois.

**QUESTIONS DIVERSES**

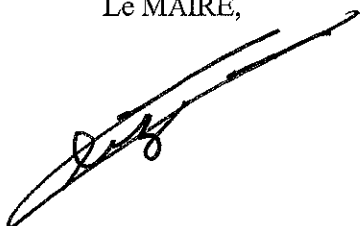
- Le Maire présente le dispositif « Chat libre » qui consiste à capturer les chats sauvages pour les faire stériliser. Le coût de l'intervention du vétérinaire est au frais de la commune.

Le Conseil Municipal souhaite réfléchir pour la mise en place de ce dispositif.

- Luis DA COSTA, Conseiller Municipal, signale des dégradations au Skate Park (tags). Il propose de faire intervenir un tagueur professionnel.
- Annie BOUJU, Conseillère Municipale, propose que le quartier du lotissement « Les Rochers » soit décoré pour Noël.
- Depuis le 16 août 2021, l'éclairage public est coupé de 23 heures à 5 heures.  
Ces coupures nocturnes vont générer une économie de 24 000 € par an.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance a été levée à 19 heures 30.

Le MAIRE,



La secrétaire de séance,

